

# Un périmètre pour conserver les commerces en ville

**Erquy**— Le conseil municipal s'est réuni jeudi. À l'ordre du jour : l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port, le lotissement des Rochettes et le complexe sportif du Guen.

Le conseil municipal s'est réuni, jeudi, sous la présidence du maire, Henri Labbé. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour.

## Périmètre de sauvegarde du commerce

Les élus ont instauré un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port, dans le but de maintenir et conforter l'offre commerciale de proximité. « **Nous voulons éviter que les commerces du quotidien soient transformés en maison d'habitation** », a expliqué Marie-Paule Allain, adjointe en charge de l'urbanisme.

Un droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux, les baux commerciaux, permettra à la commune ou à un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de se porter acquéreur prioritaire, dans le périmètre défini, afin de conserver les affectations commerciales et artisanales de proximité.

## Lotissement des Rochettes

Le lotissement, situé à la Ville-Ory, est en cours de viabilisation. Il a été modifié pour permettre la réalisation de sept lots, dont un de dix logements sociaux (terrain et maison) porté par la société Coopalis. Les lots sont destinés à des primo-accédants et le prix de vente a été fixé à 79 € HT (+ 10 % de TVA pour les organismes sociaux et 20 % pour les particuliers). La nouvelle voie du lotissement s'appellera « la rue de la Zostère marine ».

Marie-Paule Allain a rappelé que la commune devait réaliser 25 % de logements sociaux, sous peine de



L'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port par la municipalité a pour but de lui permettre de préempter sur les commerces, afin de leur conserver leur affectation commerciale. (PHOTO : OUEST-FRANCE)

devoir payer 85 000 € à la préfecture. Josyane Bertin, adjointe en charge des affaires sociales a noté que les demandes sont nombreuses : « **Nous avons 90 dossiers en attente.** »

## École et complexe sportif du Guen

Deux programmes communaux font l'objet de demande de subventions auprès de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et de la

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Le premier concernant la rénovation énergétique de l'école, qui a fait l'unanimité (subvention demandée pour 80 % des travaux pris en compte, soit 331 675 €).

Pour le second, concernant l'aménagement d'un terrain synthétique d'entraînement sportif au Guen, une subvention de 219 304 € sur le montant éligible (731 013 €) est deman-

dée. Les élus des deux minorités ont refusé de voter. « **Nous sommes contre ce projet** », a indiqué Maryvonne Chalvet. Pour Jean-Paul Lolive, « **il y avait d'autres solutions, il fallait garder le terrain de Caroual** ». Répondant à l'abattage des arbres, le conseiller de la majorité, Patrice Pilven, a précisé : « **38 arbres sont concernés, ils seront largement compensés par des replantations.** »